



Dégat des eaux dans le plancher d'un appart

Par **vircoq_old**, le **22/09/2007** à **20:40**

Bonjour,

J'ai une question plutôt simple :

Un voisin a eu la malchance d'avoir une canalisation d'eau qui a éclaté dans son plancher.

Je veux savoir qui doit payer les réparations dans ce cas.

Son assurance personnelle? L'assurance de la copropriété? les copropriétaires?

Nous avons un syndic qui veut que tous les propriétaires paient. Sur quelle loi se base-t-il?

Sachant qu'en plus, nombreux sont ceux qui ne paient pas les charges ; je ne trouve pas cette situation très juste.

Quels sont nos recours auprès des mauvais payeurs?

Sommes nous obligés de payer les travaux dans l'appartement du voisin de la copropriété?

Merci de me répondre car nous, à ce rythme, nous ne pourrions plus payer toutes les charges non plus (on paie déjà pour les autres...)

Cordialement.

vircoq